



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 29/11/2023  
Reçu en préfecture le 29/11/2023  
Publié le  
ID : 057-245700695-20231122-B20231121\_05\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-et-un novembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le treize novembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Etaient présents :

M. Michel PAQUET,  
M. Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absents avec procuration : Roland BALCERZAK à David ROBINET

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de votants : 11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DST, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



### **5. Objet : Marché n° 2230FRIM - Travaux d'extension du multi-accueil « Les Frimousses » à Volmerange-les-Mines - lot n° 1 : Gros œuvre - VRD - Avenant n° 2 de régularisation avec l'entreprise WZ Constructions à 57280 SEMECOURT**

Vu les articles L. 2194-1-6° et R. 2194-8 du Code de la Commande Publique,

Vu le marché n° 2230FRIM notifié le 4 juillet 2022, concernant les travaux d'extension du multi-accueil « Les Frimousses » à Volmerange-les-Mines - lot n° 1 : Gros œuvre-VRD, passé avec l'entreprise WZ Constructions à 57280 SEMECOURT et conclu pour un montant de 142 576,78 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 acté le 2 janvier 2023 rectifiant une erreur matérielle sur l'application du taux de la taxe à valeur ajoutée,

La présente décision concerne l'avenant n° 2 de régularisation au marché précité, passé en procédure adaptée ouverte.

Les motifs de cet avenant sont les suivants :

Afin de finaliser les aménagements extérieurs de l'extension du multi-accueil, des travaux complémentaires ont été rendus nécessaires, tels que :

- la modification de l'accès au terrain avec construction d'un muret en L,
- la reprise des enrobés,
- la pose d'un aco drain en façade avant,
- la création d'un regard.

Ces modifications rendues nécessaires et n'étant pas prévues initialement par le maître d'ouvrage, ont engendré l'introduction de prix nouveaux ainsi qu'une augmentation du montant initial du marché.

Le montant du marché initial est porté de 142 576,78 € H.T. (cent quarante-deux mille cinq cent soixante-seize euros et soixante-dix-huit centimes) à 153 881,52 € H.T. (cent cinquante-trois mille huit cent quatre-vingt-un euros et cinquante-deux centimes), soit une augmentation de 11 304,74 € H.T. soit + 7,93 %.

Considérant que les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de l'avenant n° 2 de régularisation,

Considérant cet exposé,

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

**Après avis favorable de la Commission « Suivi des Travaux » lors des réunions de chantier,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'accepter la passation de l'avenant n° 2 de régularisation au marché n° 2230FRIM, concernant les travaux d'extension du multi-accueil « Les Frimousses » à Volmerange-les-Mines - lot n°1: Gros œuvre-VRD, passé avec l'entreprise WZ Constructions à 57280 SEMECOURT,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 11  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 22 novembre 2023

Le Président,

Michel PAQUET

